

*Association Naturiste de Sauvegarde et d'Animation du
Blauelsand*

8, rue Mercière-67000 STRASBOURG

☎ 03.88.14.11.14-fax :03.88.21.92.30

Email : hbegeot@aol.com

Monsieur le Maire
MAIRIE
Place de l'Etoile
67000 STRABOURG

Strasbourg, le 02 Septembre 2009

Objet : Gravière du Blauelsand

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que j'assume la présidence de l'Association Naturiste de Sauvegarde et d'Animation du Blauelsand inscrite au registre des Associations près du Tribunal d'Instance de Strasbourg sous n°78 folio 87.

L'Association existe depuis plus de 30 ans et anime la gravière naturiste du même nom à la Robertsau juste après celle animée par les pêcheurs sur l'étang du Rohrkopf.

En son temps, c'est Monsieur le Maire de Strasbourg Marcel RUDLOFF qui au milieu des années 80 avait consenti à nous attribuer cette gravière en procédant au premier programme d'aménagement.

Par la suite, Madame le Maire Catherine TRAUTMANN a, à notre demande, en juin 1989, pris les dispositions réglementaires nécessaires pour réserver cette gravière à l'usage du naturisme et qui fonctionne depuis lors de manière tout à fait satisfaisante à la grande satisfaction des usagers du site qu'ils soient membres de l'Association ou non.

Le 11 août dernier, en ma qualité de président, j'ai conduit une délégation de l'association du Blauelsand qui été reçue par le Chef des Services Forestiers de la collectivité monsieur Longchamps.

Je tiens à vous faire part de notre satisfaction compte tenu de la qualité de l'accueil qui nous a été réservée et de la qualité des échanges.

J'ai bien pris note que la Ville de Strasbourg souhaite donner un caractère formel à une relation qui date depuis plus de trente ans et nous propose une convention permettant de

définir, chaque année et en concertation, le programme d'entretien de cette zone de loisirs et de détente et, si nécessaire, les nouveaux projets d'investissement.

Après la prise d'un arrêté municipal en juin 1989 réservant cette gravière à la pratique du naturisme, nous ressentons cette proposition de conventionnement comme un second et fort témoignage de reconnaissance de l'engagement de chacun de nos membres pour faire du Blauensand, un lieu unanimement apprécié des naturalistes de la ville et de l'agglomération.

Permettez-moi de vous faire part d'ores et déjà de nos vifs remerciements. Engagement a été pris par le service forestier de nous soumettre une proposition courant octobre et nous espérons que l'échange de signature pourra ainsi être formalisé peu après et nous serions infiniment heureux que cet accord puisse être signé par vous-même.

Je souhaiterais également faire part au maire particulièrement soucieux des intérêts associatifs de quelques réflexions sur le devenir de la forêt de la Robertsau, de son intérêt écologique et de son atout comme poumon vert du nord de l'agglomération.

A cet égard, les remarques des quelques 600 adhérents de l'association du Blauensand sont en phase avec celles de nos voisins et amis de l'Association de Pêche de la Robertsau, celles de l'ADIR ou encore celles du Conseil de quartier.

Nous avons eu en son temps l'occasion de faire part de nos remarques communes lors de l'enquête publique relative à l'adoption du SCOTERS , mais malheureusement sans réponse de la part de son président .

Il nous apparaît de la plus grande importance que la forêt de la Robertsau puisse bénéficier du classement que ce secteur est en droit d'attendre. Cette décision permettrait d'accélérer les programmes de renaturation.

Mais surtout, nous demandons que le projet d'infrastructure routière prévu au SDAU de 1973 et transformé en route à camions à l'occasion du SCOTERS soit définitivement abandonné.

D'un autre temps, ce projet n'a plus aujourd'hui la justification économique et industrielle qu'il a pu avoir ; au surplus, son bilan écologique serait catastrophique par l'emprise qu'il pourrait constituer, par les nuisances qu'il produirait inévitablement à l'usage.

Nous faisons remarquer que la desserte du Port Autonome et des industries qui y sont établies paraît suffisante par le moyen du contournement sud et par la liaison Inter Ports en cours de réalisation, la RN4 devant, comme vous l'avez-vous même souligné, être traitée en boulevard urbain sans trafic de poids lourds.

Nous nous interrogeons par conséquent sur les motivations de la collectivité qui a engagé une procédure d'intégration dans son domaine public de la route industrielle appartenant à Voies Navigables de France.

Cette route industrielle est théoriquement interdite à la circulation mais en réalité constitue le seul accès routier aux gravières, celle de l'APP et celle du Blauensand ainsi qu'à la station d'épuration.

Nous aimerions avoir l'assurance que ce projet ne va pas dans le sens d'une pérennisation du projet de la route camions ou même de tout élargissement de cette voirie qui ne laisse d'inquiéter les nombreux usagers de la forêt de la Robertsau.

Nous souhaitons appeler également votre attention sur l'élaboration par les services de l'Etat du PPRT du Port aux Pétroles.

Dans une réunion récente, organisée début juin 2009 par l'Etat à l'attention des « personnes et organismes associés à l'élaboration du PPRT », il a été question, à l'inverse de la route à camions, d'interdire toute circulation générale sur cette route de desserte des gravières à partir du quai Jacoutot au droit de l'écluse nord. Seule serait autorisée la circulation de desserte des installations industrielles, cette circulation pouvant provenir par un accès nord.

Interrogés sur cette éventualité, les services de l'Etat ont indiqué que « l'accès nord représentent une alternative à la suppression de la circulation PL sur la RN4 », aussi est il est pour le moins curieux et même scandaleux qu'un prétexte de sécurité soit le moyen de maintenir un projet anachronique.

Nous nous étonnons même du procédé qui confine à la manipulation si l'on considère que l'occurrence d'un sinistre implique d'interdire la circulation générale au motif que le quai Jacoutot est dans l'emprise des périmètres de dangers, ce que nous ne contestons pas.

Par contre, il nous paraît tout aussi grave et sinon davantage de maintenir la circulation de desserte industrielle impliquant la circulation de matières dangereuses (TMD). Si le risque existe, la survenue d'un sinistre au moment du passage d'un TMD ne peut qu'entraîner un accident majorant dont les effets pourraient se faire sentir y compris au quartier des Quinze.

Ce raisonnement technocratique nous paraît très contestable et encore davantage s'il aboutit à relancer une infrastructure routière inutile.

Nous aimerions que la collectivité se prononce rapidement sur ce dossier d'autant que s'il faut seconder le souci de sécurité manifesté par l'Etat, la solution d'une protection de cette portion de voirie par un merlon est de nature à garantir tant la circulation industrielle que la circulation de desserte. A tous égards, cette solution est infiniment moins onéreuse que la recherche d'une alternative à l'accès existant.

Enfin, nous partageons votre analyse sur les transports dès lors que si des ressources peuvent être dégagées pour une infrastructure améliorant la desserte du port et des installations industrielles, il serait judicieux d'envisager une amélioration de la voie ferrée et de son gabarit entre le port containers et l'axe ferroviaire nord sud de façon à mieux valoriser l'intermodalité rail / eau.

En vous remerciant de bien vouloir prêter attention à nos arguments et en souhaitant pouvoir connaître votre position, je vous prie de croire, monsieur le Maire, en l'expression de mon profond respect.

Le Président
Hervé BEGEOT
ANSAB
8 Rue Mercière
67000 STRASBOURG